

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DDCT 119 Subvention (57 000 euros) et avenant n°1 à la convention triennale 2016-2018 avec l'association Salle Saint-Bruno (18^e).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à l'association Salle Saint-Bruno ;

Vu la convention triennale avec l'association Salle Saint-Bruno en date du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention triennale 2016-2018, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association SALLE SAINT-BRUNO, 9 rue Saint-Bruno (18^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 57 000 euros est attribuée à l'association SALLE SAINT-BRUNO (12109 / 2016_04610) pour son action 'La Goutte d'Ordinateur'.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Au chapitre 65, fonction 020, nature 6574, ligne VF15001, Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers, du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris (2016_04621) pour 57.000 euros.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO